



Plan d'action pour
la Méditerranée
Convention de
Barcelone



ATELIER RÉGIONAL

SUR L'APPLICATION UNIFORME DE

L'OMI 2020 ET LA TENEUR LIMITE EN SOUFRE DE 0,10 %

CONFORMÉMENT À L'ANNEXE VI DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PRÉVENTION DE
LA POLLUTION PAR LES NAVIRES (MARPOL)

DANS LA ZONE DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS D'OXYDES DE SOUFRE ET DE PARTICULES DE LA
MER MÉDITERRANÉE (ECA SO_x MED)

Malte, 22-23 mai 2024

PROGRAMME PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

1 L'Atelier régional sur l'application uniforme de l'OMI 2020 et de la teneur limite en soufre de 0,10 % conformément à l'Annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) dans la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules de la mer Méditerranée (ECA SO_x Med), ci-après dénommé « l'Atelier », se tiendra à Lija, Malte, du 22 au 23 mai 2024.

2 L'Atelier, qui sera organisé par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), en étroite collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI), est financé par le Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI, ainsi que par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF).

3 Les participants à la 79^e session du Comité de la protection du milieu marin de l'OMI (MEPC 79) (Londres, Royaume-Uni, 12-16 décembre 2022) ont adopté des amendements à l'Annexe VI de MARPOL relatifs à l'ECA SO_x Med, avec une date prévue de mise en application effective le 1^{er} mai 2025. Les participants à la quinzième réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 13-15 juin 2023) ont appelé le Secrétariat (REMPEC) à soutenir l'application uniforme de la teneur limite en soufre de 0,10 % conformément à l'Annexe VI de MARPOL dans l'ECA SO_x Med au cours de l'exercice biennal 2024-2025.

4 Dans ce contexte, les principaux objectifs de l'Atelier seront :

- .1 de sensibiliser à l'Annexe VI de MARPOL et aux Lignes directrices associées, notamment à l'application uniforme de l'OMI 2020 et de la teneur limite en soufre de 0,10 % conformément à l'Annexe VI de MARPOL dans l'ECA SO_x Med ;
- .2 de renforcer les capacités régionales pour une mise en œuvre et une application efficaces de l'Annexe VI de MARPOL ;
- .3 d'aider les pays de la région, le cas échéant, à accepter les dispositions de l'Annexe VI de MARPOL ;
- .4 d'échanger sur les bonnes pratiques, y compris sur les leçons tirées dans d'autres zones de contrôle des émissions (ECA) établies par l'OMI (par ex., la Zone de la mer Baltique, la Zone de la mer du Nord) ; et
- .5 d'examiner le Document d'orientation sur l'application uniforme de la teneur limite en soufre de 0,10 % conformément à l'Annexe VI de MARPOL dans l'ECA SO_x Med, préparé par le REMPEC.

5 Les fonctionnaires gouvernementaux chargés de la ratification, la mise en œuvre et l'application de l'Annexe VI de MARPOL sont le public cible de l'Atelier. Tous les correspondants Prévention du REMPEC ont été invités à nommer conjointement, et en consultation avec les correspondants Gouvernementaux du REMPEC, leurs représentants à l'Atelier. Certains participants représenteront les autorités / organisations responsables de la réglementation du transport maritime, et d'autres participants représenteront les autorités / organisations chargées des questions liées au milieu marin.

6 Pour aider les participants à l'Atelier dans leur travail, le Secrétariat a préparé les annotations suivantes au programme provisoire de l'Atelier.

Langues de travail

7 Les langues de travail de l'Atelier seront l'anglais et le français. Certains supports / documents seront mis à disposition dans les deux langues, tandis que d'autres, notamment les présentations, ne seront disponibles qu'en anglais. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue originale, à moins qu'une traduction n'ait été fournie dans la seconde langue de travail. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré lors de l'Atelier.

Journée 1

Séance d'ouverture

8 L'Atelier s'ouvrira le mercredi 22 mai 2024 à 9 h.

9 Les représentants du REMPEC prononceront le discours d'ouverture, donneront un aperçu des objectifs de l'Atelier et présenteront le programme ainsi que les animateurs.

10 Les participants à l'Atelier seront encouragés à se présenter, en précisant notamment s'ils représentent une autorité / organisation responsable de la réglementation du transport maritime ou une autorité / organisation chargée des questions liées au milieu marin.

Introduction à l'Annexe VI de MARPOL

11 Dr John Calleya, responsable technique, Subdivision des mesures de protection, Division du milieu marin, OMI, présentera l'Annexe VI de MARPOL, en en donnant un aperçu, en présentant la Règle 14 (SO_x et particules) de l'Annexe VI de MARPOL, notamment l'OMI 2020 et les zones de contrôle des émissions (ECAs), ainsi qu'en faisant référence aux Directives de 2019 pour l'application uniforme de l'OMI 2020 conformément à l'Annexe VI de MARPOL et aux derniers développements sur les nouvelles ECAs.

ECA SO_x Med dans le cadre de l'Annexe VI de MARPOL

12 M. Dick Brus, consultant du REMPEC, présentera l'ECA SO_x Med dans le cadre de l'Annexe VI de MARPOL, en expliquant ce que cela signifie, à quels navires cela s'appliquera, et quand cela sera mis en application effective.

13 Les participants à l'Atelier seront encouragés à interagir en utilisant la plateforme d'apprentissage Kahoot!.

Tables rondes sur les difficultés et les opportunités découlant de l'Annexe VI de MARPOL et de l'ECA SO_x Med

14 Le Secrétariat introduira les tables rondes sur les difficultés et les opportunités découlant de l'Annexe VI de MARPOL et de l'ECA SO_x Med, en faisant référence au statut actuel de la ratification de l'Annexe VI de MARPOL dans la région méditerranéenne.

15 Au cours des tables rondes, les participants à l'Atelier seront encouragés à présenter brièvement leurs points de vue sur les questions suivantes :

- .1 quel est le statut actuel de l'Annexe VI de MARPOL dans leur pays : ratification, mise en œuvre et application ?
- .2 quelles sont les difficultés rencontrées avec l'Annexe VI de MARPOL ?
- .3 quelles sont les difficultés prévues avec l'ECA SO_x Med ?
- .4 quels sont les besoins sous-jacents et les lacunes auxquelles sont confrontées les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ?
- .5 quelles sont les opportunités découlant de l'Annexe VI de MARPOL et de l'ECA SO_x Med ?

Présentation du processus de ratification de l'Annexe VI de MARPOL

16 M. Dick Brus, consultant du REMPEC, présentera le processus de ratification de l'Annexe VI de MARPOL, en faisant référence à la préparation législative, politique et infrastructurelle, aux exigences de la procédure (OMI), à MARPOL – Comment faire, et aux avantages de l'acceptation de l'Annexe VI de MARPOL.

Annexe VI de MARPOL et règles relatives au soufre

17 M. Meindert Vink, consultant du REMPEC, présentera l'Annexe VI de MARPOL et les règles relatives au soufre, en faisant référence à la certification, aux exemptions, aux équivalents, à l'application, à la disponibilité et à la qualité du carburant, ainsi qu'aux systèmes d'épuration des gaz d'échappement (EGCS).

Mise en œuvre nationale de l'OMI 2020 et de l'ECA SO_x Med

18 M. Dick Brus, consultant du REMPEC, présentera ce qui est requis pour la mise en œuvre nationale de l'OMI 2020 et de l'ECA SO_x Med, en faisant référence à la législation nationale, à la transposition de l'Annexe VI de MARPOL dans la législation nationale (Boîte à outils sur les émissions des navires, Guide n° 2), à la supervision réglementaire, ainsi qu'à la sensibilisation du public et des parties prenantes.

Inspections au sein de l'ECA SO_x Med

19 M. Meindert Vink, consultant du REMPEC, présentera les inspections au sein de l'ECA SO_x Med, en faisant référence aux aspects et procédures généraux du contrôle par l'État du port (PSC), au PSC pour la conformité de la teneur en soufre, aux motifs initiaux et évidents, au type de carburant utilisé à bord, à la disponibilité (ou absence de) du carburant et procédures, ainsi qu'aux mesures à entreprendre en cas de non-conformité.

Examen du projet de Document d'orientation sur l'application uniforme de la teneur limite en soufre de 0,10 % conformément à l'Annexe VI de MARPOL dans l'ECA SO_x Med

20 Le Secrétariat, avec M. Dick Brus, consultant du REMPEC, et M. Meindert Vink, consultant du REMPEC, présentera le projet de Document d'orientation sur l'application uniforme de la teneur limite en soufre de 0,10 % conformément à l'Annexe VI de MARPOL dans l'ECA SO_x Med.

21 Les participants à l'Atelier seront encouragés à présenter leurs points de vue sur le projet de Document d'orientation sur l'application uniforme de la teneur limite en soufre de 0,10 % conformément à l'Annexe VI de MARPOL dans l'ECA SO_x Med au cours de discussions de groupe et plénières modérées par le Secrétariat ainsi que par M. Dick Brus, consultant du REMPEC, et M. Meindert Vink, consultant du REMPEC.

22 Les participants à l'Atelier seront invités à prendre note des informations fournies, ainsi qu'à les commenter le cas échéant.

Journée 2

Récapitulatif de la journée 1

23 M. Dick Brus, consultant du REMPEC, et M. Meindert Vink, consultant du REMPEC, feront un récapitulatif de la journée 1.

La Directive européenne sur le soufre

24 M. Sergio Alda, chargé de projet principal, Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA), présentera la Directive (UE) 2016/802 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 concernant une réduction de la teneur en soufre de certains combustibles liquides (la « Directive soufre de l'UE »), faisant référence aux principales caractéristiques, à la base de données de l'Union, aux aspects pratiques de mise en œuvre et d'application, aux alertes et suivi à distance des émissions, à la formation et expérience du personnel chargé de l'application des lois, ainsi qu'à l'évolution de la pollution atmosphérique dans les différentes régions de l'UE, y compris la Méditerranée.

Expériences en matière de soutage de carburant conforme dans le port de Rotterdam, aux Pays-Bas

25 M. Meindert Vink, consultant du REMPEC, partagera ses expériences en matière de soutage de carburant conforme dans le port de Rotterdam, aux Pays-Bas.

Préparation des parties prenantes à l'ECA SO_x Med

26 M. Dick Brus, consultant du REMPEC, présentera comment les parties prenantes, notamment les armateurs, les constructeurs de navires, les fournisseurs de fuel-oil, les ports et autres parties prenantes, devraient se préparer à l'ECA SO_x Med.

Surveillance des émissions de SO_x et échantillonnage

27 M. Meindert Vink, consultant du REMPEC, présentera la surveillance des émissions de SO_x et échantillonnage, notamment dans l'air, à bord (par prélèvement), ainsi que la réponse en cas de teneur élevée en soufre.

Enseignements tirés d'autres ECA SO_x

28 Les enseignements tirés d'autres ECA SO_x seront partagés, notamment pour l'ECA SO_x de la mer Baltique et l'ECA SO_x de la mer du Nord.

Identification des actions requises pour une application uniforme de la teneur limite en soufre de 0,10 % conformément à l'Annexe VI de MARPOL dans l'ECA SO_x Med au 1er mai 2025

29 Le Secrétariat présentera les discussions sur l'identification des actions requises pour une application uniforme de la teneur limite en soufre de 0,10 % conformément à l'Annexe VI de MARPOL dans l'ECA SO_x Med au 1er mai 2025.

30 les participants à l'Atelier seront encouragés à présenter brièvement leurs points de vue sur les actions requises pour une application uniforme de la teneur limite en soufre de 0,10 % conformément à l'Annexe VI de MARPOL dans l'ECA SO_x Med au 1er mai 2025.

L'avenir de l'Annexe VI de MARPOL et des règles relatives au soufre

31 M. Dick Brus, consultant du REMPEC, présentera l'avenir de l'Annexe VI de MARPOL et des règles relatives au soufre.

Projets de conclusions et de recommandations

32 Les participants à l'Atelier examineront, modifieront, le cas échéant, et adopteront un projet de conclusions et de recommandations qui résulteront des discussions de l'Atelier, tel que préparé par le Secretariat.

33 Le rapport de l'Atelier sera préparé et distribué après l'Atelier.

Séance de clôture de l'Atelier

34 Les représentants du REMPEC prononceront le discours de clôture et remettront des certificats aux participants à l'Atelier.

35 L'Atelier devrait être clôturée le jeudi 23 mai 2024 à 17 h 30.